



PROCÈS-VERBAL de la
87^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
des membres de la Caisse populaire de Maskinongé
tenue le **mardi 4 avril 2023 à 18h30**
au Centre des Loisirs Desjardins
135-A rue St-Charles, Maskinongé

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue : Madame Janie Croisetière, présidente de la Caisse, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

La présidente de la Caisse, madame Janie Croisetière, agit comme présidente de l'assemblée.

La présidente présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien ;

Madame Marilynne Lamy, présidente du comité Gouvernance et Éthique
Monsieur Alain Moreau, secrétaire
Madame Denise Bordeleau, directrice générale

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins : On présente aux membres la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins depuis 2016.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA : La présidente présente les règles de fonctionnement afin de faciliter le bon déroulement des votes en direct et des interactions avec les membres.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices : Pour cette assemblée en présentiel, comme il y aura de la votation en direct, la présidente recommande de nommer deux (2) scrutateurs, soit madame Lise Lajoie et madame Manon St-Louis.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED] de nommer madame Lise Lajoie et madame Manon St-Louis, à agir à titre de scrutateurs.

La proposition de nommer madame Lise Lajoie et madame Manon St-Louis à agir comme scrutateur est adoptée à 100%.

2.3 Adoption de l'ordre du jour : La présidente invite M. Alain Moreau, secrétaire, à nous présenter l'ordre du jour de cette assemblée.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED], que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à 100%.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2022 : Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED], d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 2022.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration : La présidente, madame Janie Croisetière, présente un résumé du rapport du conseil d'administration.

Madame Croisetière fait également la présentation des membres du conseil d'administration et les remercie pour leur disponibilité et leur attachement à la Caisse.

Aucune question.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques : Le rapport sur la surveillance des règles déontologiques est présenté par madame Marilyne Lamy, présidente du comité Gouvernance et Éthique.

Aucune question.

3.3 Rapport financier : La présidente présente une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la caisse.

Aucune question.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu : Madame Marilyne Lamy, présidente du comité Gouvernance et Éthique, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la caisse dans son milieu.

4. Période de question

Madame Janie Croisetière invite les membres à poser leurs questions ou émettre des commentaires.

Aucune question.

Aucun commentaire.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :
Madame Janie Croisetière présente une capsule vidéo présentant la ristourne, cet élément distinctif de coopérative.

La présidente invite madame Denise Bordeleau à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents de la caisse.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED] que la recommandation de partage des excédents soit acceptée tel que présenté.

La présidente, précise que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote après les présentations et discussions.

La présidente présentera au point 5.3 du présent ordre du jour, les précisions sur la façon de voter.

La directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED] que la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes soit acceptée tel que présenté.

La présidente, précise que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote après les présentations et discussions.

La présidente présentera au point 5.3 du présent ordre du jour, les précisions sur la façon de voter.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration :

5.2.1. Rapport du comité de mise en candidature : La présidente, madame Janie Croisetière, invite madame Marilyne Lamy, présidente du comité de mise en candidature à présenter son rapport.

Pour l'assemblée générale de cette année, 2 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- compétences, coopération et gestion
- homme ou femme
- groupe d'âge de 35 à 49 ans ou 50 à 64 ans.
-

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu aucune candidature qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

5.3 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats : La présidente rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles
- Le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes.

La présidente, madame Janie Croisetière, informe les membres que dès ce jour, soit le mardi 4 avril 2023 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 8 avril 2023. La présidente rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

La présidente précise aussi qu'il y aura une borne de votation disponible à la caisse pour les deux (2) jours ouvrables suivant l'assemblée pour les membres qui n'ont pas AccèsD.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie l'assemblée de leur présence.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente précise que les votes seront publiés 24 à 48 heures après la période de votation sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse.

Vote pour excédents :

Pour = 92, soit 100%
Contre = 0, soit – 0%

Vote pour Taux, ristournes et FADM

Pour = 92, soit, 100%

Contre = 0, soit 0%

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le jeudi 12 avril 2023 à 11h22.

Janie Croisetière
Présidente

Alain Moreau
Secrétaire